

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

M MENDES ABREU CARLOS MANUEL  
OU MME MORAIS ARIANE MARIA  
APPT 62  
6 ALLEE DE LA GARANCE  
75019 PARIS

#### Vos références

##### Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1986747428379  
Déclarant 2 (C) : 1338770926493

Référence du document : 21 B1 3640013 27

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

6 ALLEE DE LA GARANCE  
195 AV JEAN JAURES  
75019 PARIS

Numéro FIP 755 55 65 3512348789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 19/05/2021

#### Somme qui vous est remboursée

**206,00 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.  
Vous serez remboursé à l'été 2021.**

#### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 49 707  
**Nombre de parts :** 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.  
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires.....	18060	37170		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1806	- 3717		
Salaires, pensions, rentes nets.....	16254	33453	49707	
<b>Revenu brut global.....</b>			<b>49707</b>	
<b>Revenu imposable.....</b>			<b>49707</b>	
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				1031
Décote.....			- 822	
Impôt avant réductions d'impôt.....			209	
<b>REDUCTIONS D'IMPOT<sup>15 18</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....			209	
Dons aux œuvres.....	170	170	0	
<b>Total des réductions d'impôt<sup>20</sup>.....</b>			- 209	
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>			<b>0</b>	
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>				
Cotisations syndicales.....	144	144		
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 95	
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 95	
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2020 dû <sup>53</sup> :				- 95
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :.....			- 220	
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....			+ 109	
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2020 :.....</b>			- 206	
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....			206	
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>49707</b>
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		2				1			4.0

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

## PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2019.....	15810	15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 16062